

Négos du groupe SV : l'équipe essuie un refus de l'employeur, mais la partie n'est pas finie

Notre équipe a rencontré le Conseil du Trésor les 11 et 12 mars avec pour mission d'obtenir une meilleure sécurité d'emploi, une bonification des congés pour obligations familiales et une rémunération juste pour les travailleuses et travailleurs spécialisés.

Nous avons eu des discussions productives cette semaine qui nous ont encouragés. L'employeur a répondu aux revendications propres à notre groupe et, même s'il les a presque toutes rejetées, nous continuerons de nous battre pour celles qui sont prioritaires pour nos membres. Le Conseil du Trésor a aussi présenté une proposition de « simplification de la paie » qui, en réalité, réduirait l'indemnité provisoire associée à certains congés pour les techniciennes et techniciens en CVC.

Congés pour activités syndicales et soutien familial

Nous voulons clarifier et renforcer l'accès aux congés pour activités syndicales afin que les membres puissent militer, suivre des formations et faire du travail de représentation sans risquer leur carrière. Pour les membres élus à des postes syndicaux à temps plein, nous demandons de meilleures protections en matière de sécurité d'emploi, de rémunération, de retraite et d'ancienneté pendant leur mandat, de même qu'un droit clair de réintégration dans leur poste, ou un poste équivalent, en fin de mandat.

Autre revendication : augmenter les prestations complémentaires associées aux congés parentaux prolongés afin que toutes les familles puissent s'en prévaloir sans s'appauvrir.

Nous voulons aussi clarifier et élargir le langage lié à l'adoption, de sorte que les membres aient droit au congé parental dès qu'ils obtiennent la charge d'un enfant, temporairement ou de façon permanente. Cette revendication leur garantirait l'accès tant au congé standard qu'au congé prolongé.

Rappel au travail et rémunération minimale

Pour le groupe Services hospitaliers, nous réclamons une meilleure rémunération minimale quand les membres sont rappelés au travail, notamment lors de leurs jours de repos ou en dehors de leurs heures normales de travail.

Nous voulons aussi clarifier les règles sur le rappel au travail pour inclure le temps de déplacement dans les heures supplémentaires travaillées, tant en personne qu'à distance.

Prochaines étapes

La date des prochaines rencontres avec l'employeur n'a pas encore été fixée, mais nous y travaillons et prévoyons retourner dès que possible à la table pour faire avancer les pourparlers. Nous avons besoin de votre appui pour augmenter notre pouvoir de négociation. Voici quelques façons de mettre la main à la pâte.

- **Discutez avec vos collègues** des négociations et de ce qui compte pour vous.
- **Communiquez avec votre bureau régional de l'AFPC** pour en savoir plus sur les activités prévues ou pour en organiser une dans votre milieu de travail.
- **Participez à des activités de mobilisation** près de chez vous : manifestations, piquets d'information, dîners-causeries...
- **Affichez votre solidarité** au travail et en ligne en téléchargeant nos visuels « **J'appuie mon équipe de négo** ».

Chaque action compte. Contribuez à amplifier notre voix collective :

- **en prenant vos pauses** – parce que votre santé passe en premier;
- **en prenant des nouvelles de vos collègues** pour que personne ne se sente isolé ou négligé;
- **en vous assurant que vos coordonnées sont à jour** pour ne rien manquer des négos;
- **en signant votre carte d'adhésion**, si ce n'est pas déjà fait;
- **en lisant le cahier de revendications** pour mieux comprendre ce que nous souhaitons accomplir;
- **en découvrant qui sont les membres de votre équipe** pour savoir qui défend vos intérêts.